



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 19 janvier 2023

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lot 3 088 569 — Société Olym S.E.C.

Madame [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 16 décembre 2022 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie du fichier que nous possédons concernant le lot cité en objet.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) GR 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Commission  
de protection  
du territoire agricole**

**Québec** 

**ATTESTATION ÉMISE EN VERTU DE L'ARTICLE 15  
DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE  
ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (RLRQ, c. P-41.1)**

---

NUMÉRO : 386422

ÉMISE À : McCarthy Tétrault  
a/s M. Maxime Bellerose  
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bur. 2500  
Montréal (Québec) H3B 0A2

Je, soussignée, Valérie Côté, dûment autorisée, atteste que :

**Lot :** 3 088 569

**Cadastre :** Cadastre du Québec

**Municipalité :** Saint-Jean-sur-Richelieu

**MRC :** Le Haut-Richelieu

**Circ. foncière :** Saint-Jean

n'a pas été inclus dans l'aire retenue pour fins de contrôle en date du 9 novembre 1978 et depuis, n'a jamais été en zone agricole selon la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)..

Fait et signé à Longueuil,  
ce 15 octobre 2018

---

**Valérie Côté**  
**Analyste en géomatique**